



CONTRAT DE SAILLIE

JAMES MOUCHE

SAISON DE MONTE 2025

(1 exemplaire à conserver, 1 exemplaire à nous retourner signé)

CONDITIONS DE MONTE :

- o IAC :
 - Frais d'envoi : 120 € HT (soit 6.60€ ttc dont 5.5% de TVA)
 - 6 paillettes : 1000 € HT (soit 55€ ttc dont 5.5% de TVA) qui deviennent votre propriété après paiement intégral des paillettes et des frais d'envoi
 - 2 paillettes supplémentaires pourront vous être envoyées si votre jument reste vide, sous présentation d'un certificat vétérinaire.

ICSI ou autre technique hors IA et TE sont strictement interdites. L'utilisation frauduleuse des paillettes fera l'objet de poursuites pénales devant les juridictions du Tribunal de Cherbourg.

Les règlements sont à remettre avec le contrat signé.

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- Les juments et poulains venant à l'Elevage du Thot recevront les soins les plus attentifs à l'occasion de leur séjour, des saillies, poulinages, embarquement, débarquement conduite ou transport sur route par nos soins. Néanmoins, nous déclinons et nous dégageons de toutes responsabilités en cas d'accident ou de maladie dont ils pourraient être victimes, ces derniers restant sous la responsabilité de leur propriétaire.
- La vaccination rhinopneumonie HV-1 & HV-4 et grippe équine doivent obligatoirement être à jour.

CONTRAT :

Je soussigné (nom, prénom) :

Société :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Déclare souscrire une saillie de **James Mouche** pour la saison de monte 2025 aux conditions ci-dessus, pour la jument

N° SIRE :

Qui sera inséminée En I.A.C dans le centre nommé ci après :

Adresse de livraison des doses :

Fait à REVILLE, le.....

L'acheteur :

(Porter la mention « lu et approuvé »)

Le vendeur :

SCEA Elevage du Thot
Margareth & Florian NÖEL
La Sauvagerie - 38, rue Saint Eloi
50760 REVILLE
www.elevage-du-thot.com
elevageduthot@gmail.com
06.77.60.91.63